



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2020 N°68  
20 novembre 2020

Décision du 18 novembre 2020 relative à la modification des jours de chômages programmés pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 (canal des Ardennes)

P 2

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**Décision relative à la modification  
des jours de chômages programmés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31  
décembre 2020**

Vu le code des transports,

Vu la délibération du 20 mars 2014 portant délégation de pouvoir du conseil d'administration au directeur de Voies navigables de France,

Vu les délibérations des 14 mai et 17 décembre 2019 du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,

Vu la délibération du 1<sup>er</sup> juillet du conseil d'administration relatives aux dates de chômages des canaux et rivières canalisées confiés à VNF pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020,

Vu le rapport de justification du 16 novembre 2020 présenté par la Direction Territoriale du Bassin de la Seine.

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

Au tableau annexé à la délibération susvisée, les dates de chômages pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020 sont modifiées dans les conditions suivantes :

**Chômage Prolongé :**

Un chômage concernant l'écluse n°5 d'Attigny sur le Canal des Ardennes initialement prévu du 2 novembre au 29 novembre 2020 est prolongé jusqu'au 11 décembre 2020 inclus.

**Article 2**

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 18 novembre 2020

**Par délégation du Directeur Général,  
Le Directeur adjoint de l'Infrastructure, de  
l'Eau et de l'Environnement**

Signé

**Renaud DACHY**